

Mais comme un égal nombre de volumes ne peut pas être requis dans toutes les paroisses, nous avons proposé de diviser les paroisses en trois classes, *petites, moyennes et grandes.*

Dans les grandes paroisses, on placerait 75 volumes ;—dans les moyennes, 50 vols.—et dans les petites, 25 vols.

Pour éviter une trop grande complication, et partant des dépenses dans la manière d'écouler l'édition, nous avons résolu de faire faire l'édition au compte du Clergé du Diocèse des Trois-Rivières ; en d'autres termes, le clergé du Diocèse, dans la personne des curés ou missionnaires, se rendra responsable de la somme de \$600, prix de l'édition, chacun d'eux pour la part afférente à sa desserte ; ce sera leur affaire de la retirer, d'une manière ou d'une autre.

Le curé ou missionnaire transmettra à M. le Grand-Vicaire OLIVIER CARON, le billet ci-inclus après l'avoir signé et timbré ; et ce monsieur sera le caissier du Clergé dans cette œuvre.

Comme MM. les Membres du Clergé qui ne sont ni curés ni missionnaires ont le même intérêt que nous dans le succès de cette entreprise, qui est de procurer la gloire de Dieu, nous les invitons bien particulièrement à unir leurs efforts aux nôtres, et nous les prions instamment de vouloir nous honorer de leur souscription, pour un nombre de *cinq à dix exemplaires*, et plus s'ils le désirent.

Voici maintenant en quelle manière nous entendons trouver dans nos paroisses le montant que nous aurons souscrit ; nos éléments pécuniaires sont :

- 1^o Les bibliothèques paroissiales ;
- 2^o Les commissaires d'écoles, pour donner des récompenses aux examens prochains ; les volumes seront prêts alors ;
- 3^o Récompenses aux cathéchismes ;
- 4^o Vente aux particuliers dans les paroisses.
- 5^o Enfin dons par le curé ; le curé ne ferait alors rien de plus que certaines gens qui travaillent dans un autre but sous la direction des sociétés bibliques.

Dans tous ces calculs nous n'avons pas tenu compte des déficits inévitables en pareil cas, mais nous les avons prévus, et voici comment nous espérons obvier aux inconvénients de ce genre.

1^o Par les souscriptions des membres du clergé qui ne sont ni curés ni missionnaires ;

2^o Par une vente plus ou moins étendue mais certaine dans les autres diocèses.

3^o Par le patronage des maisons d'éducation qui pourront le donner en récompense.